

Bulletin de liaison N°19 (Février 2013)



Nouveau panneaux de promotion des élevages de chèvres des Pyrénées

EDITO...

C'est avec un peu de retard que je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2013 en vous souhaitant une très bonne année pour vous-même et pour vos proches !

Pour bien commencer l'année, vous trouverez ci-joint le « Petit guide pratique à l'usage des éleveurs de chèvres de race pyrénéenne » qui a été finalisé à la fin de l'année 2012 grâce aux financements du Feder, de la Datar et de nos cofinanceurs régionaux.

Ce document est directement issu du témoignage et de l'expérience de terrain des éleveurs de chèvres des Pyrénées. Il est destiné aux éleveurs amateurs et professionnels qui démarrent avec la pyrénéenne, mais nous espérons qu'il pourra

aussi être utile aux éleveurs avertis ! Nous comptons également sur vos contributions pour l'enrichir. Le référentiel technico-économique des élevages de chèvres des Pyrénées a quant à lui pu être mis à jour grâce au travail de Léa Charras, élève ingénieur de l'ENSAT, qui nous a présenté ses résultats lors de la dernière AG. Un document de synthèse sera publié dans les prochains mois. En attendant, son rapport de stage est disponible sur le site de l'association. En 2013, l'accent sera mis sur la valorisation de la viande de chevreau sous toutes ses formes ; l'association compte travailler sur cette question avec tous les éleveurs intéressés. N'hésitez pas à me contacter à ce sujet. En attendant, je vous souhaite à tous de jolis chevreaux !

Fanny Thuault

AGENDA

Du 7 au 10 mars 2013 : Salon agricole de Tarbes

La chèvre des Pyrénées sera présente dans la bergerie avec la filière ovine des Hautes Pyrénées. Nouveauté cette année, l'association sera également présente sur le stand des filières dans le cadre du village gourmand (stand de Mon País Gourmand, Hall 3). Ce même hall accueillera de nombreuses animations pendant 4 jours : ateliers du goût et conférences se succéderont, animés par le convivium Slow Food Bigorre. Une dégustation de viande de chevreau de race pyrénéenne aura lieu le samedi à 14h30 (horaire à confirmer). Qu'on se le dise !

Pour être informé des manifestations auxquelles participe l'association, vous pouvez consulter le site Internet www.chevredespynes.org (rubrique « Agenda »).

BREVES

Mettez les points sur les i !

2013 est l'année des « i » dans les répertoires caprins... Très utile pour se rappeler que *Idéfix*, *Iznogood* ou *Istérique* sont bien né(e)s en 2013 ! Et très pratique puisque le troupeau classé par ordre alphabétique sera automatiquement classé par année de naissance des animaux...

La prime race menacée : à demander avant le 1^{er} mai

Les éleveurs de chèvres des Pyrénées peuvent contractualiser la MAE Races Menacées (PRM1). Pour en bénéficier, il faut posséder au moins 21 chèvres de race pyrénéenne de plus d'un an et compléter l'imprimé disponible dans votre DDT (ou sur www.telepac.agriculture.gouv.fr) avant le 1^{er} mai 2013. L'engagement est de 5 ans pour une prime de 50 € par UGB et par an. Attention, pour y prétendre, il faut être répertorié par l'association et tenir l'inventaire de son troupeau à jour. Une attestation vous sera réclamée chaque année par l'administration.

Le programme de conservation et de développement de la race Chèvre des Pyrénées reçoit le soutien financier de :



RETOUR SUR LES VISITES D'ELEVAGES QUI ONT SUIVI L'ASSEMBLEE GENERALE LE 1^{ER} DECEMBRE DERNIER

Une quarantaine de personnes ont fait le déplacement et ont assisté à l'assemblée générale qui s'est terminée par un repas convivial, cuisiné avec les produits de la ferme de Laurent Chevalier et Mélina Rago.

Chez Laurent et Mélina, les chèvres sont un atelier complémentaire destiné à allaiter les agneaux surnuméraires →



Chez Pierre Bricout, les vaches béarnaises surveillent le retour du troupeau qui a été dispersé par les chiens de chasse...

← Chez Quentin et Joana, les chèvres des Pyrénées et les brebis brigasques font bon ménage dans un bâtiment tout neuf, construit avec le bois des chênes de Gréoulou !

RESULTATS DE 4 CAMPAGNES DE PESEES DE CHEVREUX (2009-2012)

Cela fait 3 ans que l'association a mis en place un protocole de pesées de chevreaux permettant le calcul de gains moyens quotidiens à l'image de ce qui se fait dans la filière ovine. Des pesées avaient également eu lieu depuis 2006, ce qui porte à 756 le nombre de chevreaux pesés par les éleveurs de chèvres des Pyrénées. Bravo à tous ceux qui ont participé et merci à ceux qui poursuivront cet effort qui permet de mieux caractériser la croissance des chevreaux de race pyrénéenne. Si ce travail de pesée peut paraître contraignant, les résultats de ses propres animaux sont intéressants à suivre années après années et permettent une vision plus objective du troupeau (cela réserve parfois quelques surprises d'ailleurs !).

Moyenne		Poids de naissance (en kg)	Gain moyen quotidien premier mois (en g/j)	Gain moyen quotidien de 1 à 3 mois (en g/j)
Nb de données	Ecart type			
Portée simple	Mâles	3,8 kg 164 0,9	154 g/j 138 55	173 g/j 58 55
	Femelles	3,6 kg 178 0,8	148 g/j 154 44	143 g/j 88 52
Portée double	Mâles	3,3 kg 165 0,7	121 g/j 140 42	135 g/j 45 71
	Femelles	3,0 kg 157 0,7	124 g/j 134 38	147 g/j 61 48
Ensemble		3,4 kg 664 0,8	137 g/j 566 48	150 g/j 252 57

Retenez qu'au vu des données transmises à l'association pour la race pyrénéenne :

- Un chevreau mâle pèse en moyenne 3,6 kg à la naissance ; 7,7 kg à 1 mois ; et 14,7 kg à 2 mois et demi.
- Une chevrette pèse en moyenne 3,3 kg à la naissance ; 7,4 kg à 1 mois ; et 13,9 kg à 2 mois et demi.
- Il existe une forte disparité (d'un chevreau à l'autre et d'un troupeau à l'autre)
- Les mères de plus de 4 ans semblent mieux faire grandir leurs chevreaux que les chèvres plus jeunes (le GMQ des chevreaux est supérieur d'environ 10% à partir du 2^{ème} mois)

*** Le Virus de SCHMALLEMBERG (SBV)** est un Orthobunyavirus apparu en Allemagne à l'automne 2011.

Inconnu jusqu'alors, c'est un virus qui touche les bovins et les ovins (plus rarement les caprins). L'épidémie s'est propagée en France au cours de l'année 2012. Elle atteint aujourd'hui les Pyrénées Atlantiques, les Hautes Pyrénées et la Haute Garonne.

Le virus est transmis par une pique d'insecte et se traduit de façon différée par des avortements, associés à des malformations du fœtus. Les symptômes sont visibles de l'ordre de 3 à 4 mois après infection chez les ovins et de 5 à 6 mois après infection chez les bovins. Il semble que c'est le 2^{ème} mois de gestation qui soit le plus à risque chez les ovins (une infection à cette période provoque des malformations sur le petit). Les fœtus concernés peuvent présenter un blocage des articulations, un raccourcissement des tendons du jarret, un torticolis et une absence ou réduction du cerveau (visible à l'autopsie). Dans les zones très touchées, la proportion de mères infectées dans les élevages enquêtés est modeste (de l'ordre de 30% en moyenne) et la part d'agneaux malformés dépasse rarement 20%. On peut donc craindre que le taux d'immunisation naturelle des troupeaux soit assez faible pour le moment.

D'après les observations réalisées en 2012 sur les troupeaux ovins, la mortalité des mères infectées est peu fréquente et tient surtout aux complications lors des mises bas en cas d'avorton malformé. Pour les mêmes raisons, le démarrage de la lactation peut être affecté. Il convient donc de surveiller particulièrement les mises bas pour intervenir rapidement.

*** La paratuberculose**

La paratuberculose est une maladie infectieuse et contagieuse due à une mycobactérie qui se multiplie dans la muqueuse intestinale et qui évolue de façon lente sur un mode chronique. Elle se traduit par une dégradation irréversible de l'état général (amaigrissement progressif sans perte d'appétit, apathie, perte de production voire diarrhées) après une longue incubation. Il est rare que ces symptômes apparaissent avant l'âge de deux ans.

La transmission est principalement orale via les fèces de chèvres cliniquement atteintes et touche le plus souvent les plus jeunes, bien que les animaux adultes puissent aussi être contaminés. La bactérie est particulièrement résistante dans le milieu extérieur où elle peut persister plusieurs mois. Plus l'animal est infecté jeune (dans les premières semaines), plus il a de chances de développer un jour une paratuberculose clinique.

Conduite à tenir : protéger les jeunes et réformer les animaux qui présentent les symptômes cliniques (ainsi que leur descendance !)

PORTRAITS DE PYRENEENNES « EXPATRIEES »



Patrick Baurand dans le Doubs



Chez Jean François Ribot en Corrèze



Chez Virginie Ser dans la Haute Vienne



Dominique Cerf dans l'Hérault

Quel est l'intérêt des circuits courts pour les races à petits effectifs? Comment mettre en place des filières collectives en circuits courts? Quels sont les choix, les fonctionnements les plus pertinents?

C'est pour répondre à ces questions que le projet VARAPE, financé par le fond Casdar et animé par l'Institut de l'Élevage, a été mis en place de 2012 à 2014. Il regroupe des instituts techniques (Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI), des partenaires d'analyse (TRAME, INRA, CORAM), ainsi que les Syndicats ou Associations de 13 races volontaires pour participer au projet, dont la chèvre de race pyrénéenne.

2012 a permis un état des lieux de la valorisation actuelle des produits, des évolutions recherchées et du stade de structuration des races partenaires du projet. En parallèle, 16 autres races françaises ou européennes ayant des initiatives plus structurées ou des réflexions plus anciennes, ont été étudiées de près pour bien comprendre les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées par les races locales déjà engagées dans la création de filières courtes collectives. Un séminaire d'échanges a eu lieu au mois de décembre : il s'agissait de permettre aux participants de mieux se connaître mais également de se pencher sur les 16 autres races ou démarches analysées. Au final, des journées riches, conviviales... et ludiques ! On retiendra l'intervention de Pierre Pargel (Institut de l'Élevage) sur les différentes possibilités de démarcation des produits issus des races à petits effectifs, qui a renversé au passage quelques certitudes. NB : Un compte rendu du séminaire sera bientôt disponible pour les personnes intéressées (s'adresser à l'association).

2013 sera consacré à l'approfondissement de la connaissance du marché en circuits courts des produits issus des races à faibles effectifs ainsi qu'à la rédaction de monographies d'élevages valorisant de telles races.

Pourquoi le projet VARAPE ?

Pour « Valorisation des Races à Petits Effectifs via les circuits courts »

Pour que les races à faibles effectifs puissent se développer et retrouver leur place dans le contexte agricole actuel, il est nécessaire de trouver ou renforcer des débouchés permettant une valorisation économique de ces animaux a priori moins productifs et moins homogènes, puisque non sélectionnés. Les circuits courts paraissent les mieux adaptés pour la valorisation de ces races, car ils permettent de gérer de faibles volumes de production et sont compatibles avec une diffusion dans des zones restreintes (berceaux des races).

Les races partenaires du projet VARAPE

Bovins	<i>Rouge flamande, Bretonne pie noire, Froment du Léon, Maraîchine, Mirandaise, Ferrandaise</i>
Ovins	<i>Landes de Bretagne, Thônes et Marthod</i>
Caprins	<i>Poitevine, Pyrénéenne</i>
Porcins	<i>Cul noir limousin</i>
Volailles	<i>Noire du Berry, Grise du Vercors</i>

Prochain rendez vous VARAPE

Les partenaires du projet se sont donnés rendez vous ... dans les Pyrénées !! (à la fin du mois de mai)
Il s'agira d'aller à la rencontre de quelques filières locales.
Vous ne manquerez pas d'en être informés !

Enseignements et suites à donner pour la race pyrénéenne

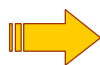
Caroline Marinthe, étudiante à l'Enita de Bordeaux était chargée de réaliser un état des lieux de la chèvre des Pyrénées dans le cadre de son stage de fin d'étude pour le projet Varape. Son travail montre une nouvelle fois que si la vente des fromages issus de la race pyrénéenne ne pose pas problème et ne nécessite pas la mise en place d'un collectif, la commercialisation de la viande est moins évidente et une structuration collective adaptée pourrait être un plus pour les éleveurs.

Atouts de la race :

- Une race mixte et rustique
- Des produits de qualité en adéquation avec les attentes des consommateurs (viande et fromages)
- Pas de produits en concurrence avec le chevreau lourd ou le broutard (produit « original »)
- Des restaurateurs qui se montrent de plus en plus intéressés par la viande de chevreau

Difficultés rencontrées :

- Éloignement géographique des éleveurs qui complique les actions collectives
- Hétérogénéité des produits
- Moyens limités de l'association
- La viande de chevreau n'a pas toujours une image très positive



Proposition : travailler collectivement sur la transformation de viande de chevreau (et de réformes) pour gommer l'hétérogénéité des produits et atténuer l'image du chevreau. L'avantage des conserves est de permettre le stockage et le transport des produits, tout en touchant une nouvelle clientèle. Un fonctionnement collectif permettrait d'optimiser les coûts de transformation et de faciliter la commercialisation. Enfin, une déclinaison des recettes par région peut faire de l'éloignement des éleveurs un atout.

Dans le prolongement de cette étude, l'association compte donc initier en 2013 une étude de faisabilité dans l'optique de structurer un collectif de transformation de viande de chevreau de race pyrénéenne. Tous les éleveurs intéressés ou déjà concernés par la transformation sont invités à prendre contact avec l'association (05.61.02.14.19).

IDENTIFICATION DES CAPRINS : CE QU'IL FAUT SAVOIR !



En matière d'identification, la réglementation est la suivante :

Tout caprin né à partir du 1er juillet 2010 doit porter 2 repères d'identification dont l'un doit être électronique. A partir du 1er juillet 2013, tous les animaux nés après 2005 devront présenter un repère électronique. Pour ce faire, il faut commander des boucles électroniques ou bagues de paturon électroniques portant le même numéro que les repères conventionnels

Vous avez le libre choix de réaliser ou non le passage à l'électronique pour les animaux nés avant 2005 (il faut penser à enregistrer quelque part la correspondance entre le numéro de la boucle conventionnelle de l'animal et le numéro du repère électronique posé sur l'oreille libre ou au paturon).

Attention, il n'y a aucune dérogation possible : même les détenteurs de quelques chèvres sont concernés. Les seules dérogations concernent les jeunes animaux :

- les chevreaux de moins de 4 mois destinés à l'abattage peuvent sortir de l'exploitation avec un tip tag
- les chevreaux de moins de 12 mois destinés à l'abattage peuvent sortir de l'exploitation avec une boucle normale
- Les autres animaux doivent être identifiés avec 2 repères dont un repère électronique (du côté gauche) avant 6 mois et avant la sortie de l'exploitation. Vous ne pouvez ni acheter ni vendre un animal non identifié.

Le repère électronique peut être une boucle auriculaire ou une bague de paturon. Si vous optez pour la bague de paturon, vérifiez bien que son diamètre est modulable et que sa taille s'adaptera à la croissance de l'animal. Cette bague modulable n'est pas proposée par tous les départements, renseignez vous auprès de l'EDE (parfois l'option bague de paturon n'est pas inscrite sur les bons de commande de l'EDE, mais il est possible d'en commander). Attention, les retours d'expériences sur la bague de paturon sont mitigés (boucles perdues, problèmes de diamètre...)

En cas de perte de boucle, il faut poser une boucle provisoire rouge sur lequel on inscrit le numéro complet de l'animal, et commander un repère de remplacement à l'identique (même numéro et même nature : un repère conventionnel remplace un repère conventionnel et un repère électronique remplace un repère électronique). Le délai maximum de remplacement des repères électroniques est de 12 mois pour un animal qui ne sort pas de l'exploitation (pensez à noter la date de pose des repères rouges).

Barrettes souples électroniques

Le fournisseur ARaymondlife propose des barrettes souples électroniques de petit format (FDX Raytrace). Renseignez vous auprès de votre EDE.



Nouveauté 2012 ! Tous les mouvements d'animaux doivent être notifiés dans les 7 jours à l'EDE (par courrier ou par informatique) en précisant les numéros individuels des reproducteurs et des réformes (11 ou 12 chiffres) ou l'indicatif de marquage seul pour les chevreaux de boucherie (numéro à 6 chiffres précédé de FR).

Sachez que la réforme de l'identification et de la traçabilité des moutons et de chèvres initiée en 2005 touche à sa fin !... A partir du 1^{er} juillet 2013, tous les animaux nés après 2005 devront être identifiés électroniquement.

L'identification officielle est une chose... L'enregistrement des généalogies en est une autre, vitale pour une race à faible effectif comme la chèvre des Pyrénées !

Pour conserver le maximum de souches et limiter la consanguinité, il est indispensable de connaître le père et la mère des animaux mis à la reproduction. C'est le rôle de l'association d'enregistrer ces généalogies dans la base de données qui fait office de livre généalogique de la race. A terme, c'est ce registre qui permettra de garantir la pureté des animaux.

Or le dernier bilan génétique de la race a montré que de nombreuses « chèvres des Pyrénées » n'ont aucun parent connu...

Comment savoir si elles sont réellement pyrénéennes ? comment savoir si elle sont apparentées au bouc prévu pour les saillies ? comment repérer les souches rares qui risquent de disparaître ?

Pour remédier à cela et contribuer à la sauvegarde de la race dans toute sa diversité, il est important de veiller aux points suivants :

- identifier correctement les animaux et les jeunes (quelque soit le moyen utilisé)
- tenir un carnet de mise bas où on note la date de naissance, le numéro du chevreau (ou un signe distinctif clair) et le numéro de ses parents. Attention de bien repérer qui est le petit dès la mise bas. Ensuite, les filiations sont moins évidentes car il existe des chevreaux voleurs qui têtent plusieurs chèvres, voire des « échanges » de petits entre mères.
- boucler les jeunes lorsqu'ils sont vendus pour l'élevage (obligation réglementaire) et transmettre le nom des parents au nouveau propriétaire
- faire le point tous les ans avec l'association sur les naissances et les ventes d'animaux
- si possible : maîtriser les paternités (1 seul père possible pour chaque chevreau à naître)



Qui est qui ?